



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

téléphone

Question écrite n° 74012

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la facturation des mobiles. Selon l'UFC-Que choisir, les opérateurs de téléphonie mobile français seraient amenés à facturer d'une manière globale le temps de communication de leurs clients ; en effet, il semblerait que, suivant le procédé usité du « crédit-temps », 25 % à 30 % du temps facturé n'est, en réalité, jamais consommé par les abonnés. C'est pourquoi il aimerait savoir si des mesures seraient susceptibles d'être prises, tout d'abord pour inciter les opérateurs de téléphonie mobile à la transparence en matière de facturation, pour les inciter ensuite à facturer les communications à la seconde effective, et, enfin, pour la mise en place d'un contrôle sur ces mêmes facturations.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74012

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1351